



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 2035

Nom de l'établissement : Co de la golette

Adresse de l'établissement: Rue de la Golette 12, 1217 Meyrin

Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Extérieur	Côté salle de sport et piste de vitesse	Environ 50 fourreaux en fibrociment dans le sol	Moyen terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local A 4	2 éléments en bakélite gris et brun	Long terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local A 4	1 élément en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local A 12	1 carton amianté	Court terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Couloir de circulation proche local A26	Contour placard en fibrociment et porte inférieure	Long terme	Amianté par avis d'expert
Rdc	Couloir de circulation proche entrée bâtiment 2	Contour placard en fibrociment et porte inférieure	Long terme	Amianté par avis d'expert
Rdc	Couloir de circulation proche B25 et B31a	2 éléments en bakélite dans boîte de télécommunication	Long terme	Amianté par avis d'expert
Rdc	Ensemble des bâtiments 1,2 et bâtiments de liaison	Contre-cœur en fibrociment intérieur et extérieur	Moyen terme	Amianté par avis d'expert

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.